



**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT**

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA
MUNICIPALITÉ DE LAC-BEAUPORT TENU À LA SALLE PHILIPPE-LAROCHE
DU CENTRE COMMUNAUTAIRE LE 12 SEPTEMBRE 2016 À 19 H**

Personne(s) présente(s) :

Louise Brunet, présidente
François-Bernard Saillant, conseiller, siège no2
Sylvie Chartier, conseillère, siège no3
Andy Groskaufmanis, conseiller, siège no4
Even Mc Hugh, conseiller, siège no5
Guy Gilbert, conseiller, siège no6

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier

Personne(s) absente(s) :

Marc Bertrand, conseiller, siège no1

Les membres dudit conseil formant quorum sous la présidence de Louise Brunet, présidente.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance et greffe

- 1.1 Ouverture de la séance et greffe
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption des procès-verbaux
- 1.4 Correspondance, dépôt et information
- 1.5 Première période de questions (30 minutes)

2. Finances et Administration

- 2.1 Dépôt des états des revenus et dépenses du mois
- 2.2 Autorisation - Subvention FEPTU

3. Direction générale

- 3.1 Engagement - Secrétaire réceptionniste occasionnelle temps partiel
- 3.2 Adoption - Règlement général 613-01 - Règlement modifiant le Règlement 613 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83)
- 3.3 Adoption - Règlement général 628-01 - Règlement modifiant le Règlement 628 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé 2014 afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83)

- 3.4 Adoption - Vente du lot 1 498 223
- 3.5 Adoption - Calendrier des séances du conseil 2017
- 3.6 Autorisation de paiement - Gala Lys en Or

4. Travaux publics

- 4.1 Adoption - Demande de subventions discrétionnaires pour le pavage de la voirie et l'aménagement de pistes cyclables



4.2 Autorisation de dépenses - Étude de sécurité des digues et du barrage du Lac-Morin

5. Loisirs, culture et vie communautaire

5.1 Aucun

6. Urbanisme et développement durable

6.1 Adoption - Règlement d'urbanisme 09-207-21 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone HU-270

6.2 Adoption - Règlement d'urbanisme 09-196-06-06 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 09-196-06 afin d'ajouter des conditions particulières à l'émission des permis de construction pour des chalets locatifs

6.3 Adoption - Second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages, les normes d'aménagements et d'ajuster les limites de zones du secteur des Sentiers du Moulin

6.4 Adoption - Second projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-194 afin de prévoir des normes de lotissement pour les usages du groupe Récréation (R)

7. Protection contre l'incendie

7.1 Adoption - Règlement d'emprunt 668 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 400 000 \$ décrétant l'acquisition de deux véhicules pour les besoins du Service de la protection contre l'incendie

8. Permis et inspections

8.1 Dérogation mineure - 2016-20013 - chemin de la Passerelle

8.2 Dérogation mineure - 2016-20017 - chemin Bord-de-l'Eau - Lots 4 067 031 et 4 067 032

8.3 Dérogation mineure - 2016-20018 - chemin Bord-de-l'Eau - Lot 4 067 030

8.4 Dérogation mineure - 2016-20012 - 6, chemin des Buis

8.5 Adoption - Demande de dérogation au RCI de la CMQ pour la construction d'une résidence au 393, chemin du Tour-du-Lac

9. Varia

9.1 Aucun

10. Période de questions

11. Levée de l'assemblée

1.1 Ouverture de la séance et greffe

La présidente déclare la séance ouverte à 19 h 03.

268-2016

1.2 Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :



Ajout à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

- 9.1 Autorisation de signature - Offre de collaboration (contrat de service) avec : Accès transports viables et Vivre en Ville, dans le cadre du programme À pied, à vélo, ville active

Retrait à l'ordre du jour du(des) point(s) suivant(s) :

- 3.6 Autorisation de paiement - Gala Lys en Or
6.4 Adoption du second projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-194 afin de prévoir des normes de lotissement pour les usages du groupe Récréation (R)
8.5 Adoption - Demande d'analyse pour la construction d'une résidence au 393, chemin du Tour-du-Lac

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

269-2016

1.3 Adoption des procès-verbaux

Les membres du conseil ont reçu dépôt du(des) procès-verbal(aux) suivant(s) par le secrétaire-trésorier dans les délais fixés par la loi, ce dernier étant dispensé d'en faire la lecture :

Séance ordinaire du 29 août 2016

La rédaction du(des) procès-verbal(aux) étant jugée conforme aux délibérations.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'adopter le(les) procès-verbal(aux) ci-haut mentionné(s) tel(s) que déposé(s).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

1.4 Correspondance, dépôt et information

Correspondance

Aucune

Dépôt

Aucun

Information

Aucune

1.5 Première période de questions (30 minutes)

À 19 h 05, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- Mme Johanne Fortin demande s'il y a du développement au sujet du Règlement 666 concernant les pompes privées.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Even Mc Hugh qui mentionne que le règlement suit son cours.
- 2- M. Jean Barré demande concernant les échanges du RCI et les PIIA, s'il y a des points à l'ordre du jour à ce sujet.
RP : Madame la mairesse donne la parole à la conseillère Sylvie Chartier qui répond que seulement des dérogations mineures sont



à l'ordre du jour.

- 3- Mme Johanne Bergeron demande la raison pour laquelle le club nautique est maintenant gratuit pour les non-résidents.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Guy Gilbert qui mentionne que c'est pour favoriser les invités des résidents de Lac-Beauport et que cette décision sera revue au budget 2017.
- 4- M. Hubert Auclair demande si la Municipalité envisage avoir des écocentres comme Stoneham.
RP : Madame la mairesse le remercie de sa démarche.
- 5- Mme Martine Boily demande de voir le plan d'ensemble des aménagements de chalet aux Sentiers du Moulin et de reporter le point à l'ordre du jour à cet effet.
RP : Madame la mairesse donne la parole à la conseillère Sylvie Chartier qui mentionne qu'il faut d'abord modifier le zonage puis les propriétaires présenteront un projet.
- 6- M. Olivier Bérard demande quand on prendra en considération les modifications demandées par la population lors de l'assemblée publique du 29 août 2016.
RP : Madame la mairesse mentionne que le conseil adoptera les règlements tels quels puis analysera les modifications et ajouts à faire lors de l'adoption d'un nouveau règlement de modifications.

Fin de la période de questions à 19 h 18.

2.1 Dépôt des états des revenus et dépenses du mois

Le directeur du Service des finances et de l'administration a déposé aux membres du conseil municipal l'état des revenus et dépenses du mois d'août 2016 et les invite à le consulter.

270-2016

2.2 Autorisation - Subvention FEPTU

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide sur le programme Fonds pour l'eau potable et le traitement des eaux usées (FEPTU);

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au programme FEPTU et pour recevoir le versement de cette aide financière;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

Que la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

Que la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme FEPTU;

Que la Municipalité s'engage à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

Que la Municipalité s'engage à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

Que la Municipalité s'engage à assumer tous les coûts non admissibles



au programme FEPTU associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière au programme FEPTU.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

271-2016

3.1 Engagement - Secrétaire réceptionniste occasionnelle temps partiel

ATTENDU les recommandations du directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

D'engager en date du mardi 20 septembre 2016, madame France Hébert à titre de « Secrétaire réceptionniste occasionnelle temps partiel » à l'échelon 5 des conditions salariales, et ce, jusqu'au retour de madame Marcil. Toutes les autres conditions sont celles prévues aux conditions de travail en vigueur.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

272-2016

3.2 Adoption - Règlement général 613-01 - Règlement modifiant le Règlement 613 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83)

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 613-01 Règlement modifiant le Règlement 613 sur le code d'éthique et de déontologie des employés municipaux afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83).

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

273-2016

3.3 Adoption - Règlement général 628-01 - Règlement modifiant le Règlement 628 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé 2014 afin de tenir compte de l'entrée en vigueur



de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83)

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 628-01 Règlement modifiant le Règlement 628 sur le code d'éthique et de déontologie des élus municipaux révisé 2014 afin de tenir compte de l'entrée en vigueur de la Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique (projet de loi 83).

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

274-2016

3.4 Adoption - Vente du lot 1 498 223

ATTENDU QUE le lot 5 454 212 est enclavé et qu'il ne peut être désenclavé que par le lot 1 498 223 propriété de la Municipalité.

ATTENDU le propriétaire du lot 5 454 212 a fait une demande d'acquisition du lot 1 498 223 en vue de désenclaver son lot.

ATTENDU QUE la Municipalité a fait évaluer la valeur marchande de ce lot par la firme Altus qui recommande une valeur de 39 725 \$.

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

De vendre le lot 1 498 223 à Domaine du Moulin SNC pour un montant de 39 725 \$ soit 38 000 \$ (valeur du terrain) plus 1 725 \$ (coût de l'expertise d'évaluation).

Que cette vente est conditionnelle à la signature devant notaire de l'acte de vente avant le 12 décembre 2016 et que l'acquéreur assume les frais de transaction.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

275-2016

3.5 Adoption - Calendrier des séances du conseil 2017

ATTENDU QUE conformément aux dispositions de la Loi, le conseil municipal doit établir un calendrier de ses séances avant le début de chaque année;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur François-Bernard Saillant
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :



D'adopter le calendrier des séances du conseil pour l'année 2017 comme suit :

Lundi 9 janvier 2017, lundi 6 février 2017, lundi 6 mars 2017, lundi 3 avril 2017, lundi 1^{er} mai 2017, lundi 5 juin 2017, mardi 4 juillet 2017, lundi 28 août 2017, lundi 11 septembre 2017, lundi 2 octobre 2017, lundi 6 novembre 2017, et lundi 4 décembre 2017.

Qu'une séance consacrée exclusivement aux prévisions budgétaires des exercices financiers 2018 soit tenue le lundi 11 décembre 2017 au lieu habituel des séances du conseil.

Que toutes les séances régulières se tiendront dans la salle Philippe-Laroche du centre communautaire, 46, chemin du Village à 19 h, conformément au Règlement no 608 concernant les séances du conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.6 Autorisation de paiement - Gala Lys en Or

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

276-2016

4.1 Adoption - Demande de subventions discrétionnaires pour le pavage de la voirie et l'aménagement de pistes cyclables

ATTENDU QUE Mme Véronique Tremblay, députée provinciale, nous a informés de la disponibilité des subventions pour le pavage de la voirie et l'aménagement de pistes cyclables;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport entend refaire le pavage du chemin du Tour-du-Lac en 2017;

ATTENDU QUE la Municipalité de Lac-Beauport entend poursuivre l'aménagement de la piste cyclable sur le chemin du Tour-du-Lac en 2017;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

Que ce conseil demande à la députée provinciale, Mme Véronique Tremblay, de lui réserver les fonds de subventions nécessaires pour les deux projets ci-haut mentionnés.

D'autoriser le directeur du Service des finances et de l'administration à remplir et signer tout document pertinent à cet effet.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

277-2016

4.2 Autorisation de dépenses - Étude de sécurité des digues et du barrage du Lac-Morin

ATTENDU les recommandations du directeur du Service des travaux publics;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Even Mc Hugh
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur du Service des travaux publics à engager des dépenses pour réaliser le projet d' « étude de sécurité des digues et du



barrage du Lac-Morin » pour un montant maximum de 75 000,00 \$ plus taxes.

Les sommes nécessaires devant être prises au Règlement d'emprunt # 653.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

278-2016

6.1 Adoption - Règlement d'urbanisme 09-207-21 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone HU-270

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 09-207-21 - Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages dans la zone HU-270.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

279-2016

6.2 Adoption - Règlement d'urbanisme 09-196-06-06 modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 09-196-06 afin d'ajouter des conditions particulières à l'émission des permis de construction pour des chalets locatifs

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement 09-196-06-06 - Règlement modifiant le Règlement relatif aux permis et certificats ainsi qu'à l'administration des règlements d'urbanisme numéro 09-196-06 afin d'ajouter des conditions particulières à l'émission des permis de construction pour des chalets locatifs.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

280-2016

6.3 Adoption - Second projet de Règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages, les normes



d'aménagements et d'ajuster les limites de zones du secteur des Sentiers du Moulin

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

D'adopter le second projet de règlement modifiant le Règlement de zonage numéro 09-207 afin de modifier les usages, les normes d'aménagements et d'ajuster les limites de zones du secteur des Sentiers du Moulin.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.4 Adoption - Second projet de règlement modifiant le Règlement de lotissement numéro 09-194 afin de prévoir des normes de lotissement pour les usages du groupe Récréation (R)

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

281-2016

7.1 Adoption - Règlement d'emprunt 668 - Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 400 000 \$ décrétant l'acquisition de deux véhicules pour les besoins du Service de la protection contre l'incendie

ATTENDU QU' une copie du règlement a été remise aux membres du conseil au plus tard deux (2) jours avant la séance;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
APPUYÉ par Madame Sylvie Chartier
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement d'emprunt 668 Règlement d'emprunt d'un montant maximum de 1 400 000 \$ décrétant l'acquisition de deux véhicules pour les besoins du Service de la protection contre l'incendie.

Le texte de cette réglementation sera consigné au Livre des Règlements de la Municipalité après sa mise en vigueur pour valoir comme s'il était ici tout au long reproduit.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

282-2016

8.1 Dérogation mineure - 2016-20013 - chemin de la Passerelle

Madame Sylvie Chartier présente l'objet de la demande.

Madame Sylvie Chartier invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au chemin de la Passerelle, portant le numéro de lot 5 454 212 a adressé une demande de dérogation 2016-20013;



ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure 2016-20013 afin de permettre uniquement la subdivision d'un terrain dont la largeur est inférieure au minimum requis, contrairement aux normes prévues au Règlement de lotissement 09-194, le tout tel que démontré sur le certificat de localisation qui a été préparé par Emmanuel Boulais a.g, en date du 11 juillet 2016, portant le numéro 9442 de ses minutes.

Que cette acceptation n'autorise en aucun temps toutes autres dérogations à la réglementation municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

283-2016

8.2 Dérogation mineure - 2016-20017 - chemin Bord-de-l'Eau - Lots 4 067 031 et 4 067 032

Madame Sylvie Chartier présente l'objet de la demande.

Madame Sylvie Chartier invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au chemin Bord-de-l'Eau, portant le numéro de lot 4 067 031 et 4 067 032 a adressé une demande de dérogation 2016-20017;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Andy Groskaufmanis
ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure 2016-20017 qui aurait permis l'aménagement d'une allée d'accès sur la propriété dans une pente supérieure à 30%, sur une superficie de plus de 900 mètres carrés, contrairement à l'article 297, des dispositions applicables dans les fortes pentes du règlement de zonage numéro 09-207, contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan projet d'implantation qui a été préparé par Richard Thibaudeau a.g, en date du 10 août 2016, portant le numéro 680 de ses minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

284-2016

8.3 Dérogation mineure - 2016-20018 - chemin Bord-de-l'Eau - Lot 4 067 030



Madame Sylvie Chartier présente l'objet de la demande.

Madame Sylvie Chartier invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au chemin Bord-de-l'Eau, portant le numéro de lot 4 067 030 a adressé une demande de dérogation 2016-20018;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Guy Gilbert
ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure 2016-20018 qui aurait permis l'aménagement d'une allée d'accès sur la propriété dans une pente supérieure à 30 %, sur une superficie de plus de 900 mètres carrés, contrairement à l'article 297, des dispositions applicables dans les fortes pentes du règlement de zonage numéro 09-207, contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le plan projet d'implantation qui a été préparé par Richard Thibaudeau a.g, en date du 10 août 2016, portant le numéro 681 de ses minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

285-2016

8.4 Dérogation mineure - 2016-20012 - 6, chemin des Buis

Madame Sylvie Chartier présente l'objet de la demande.

Madame Sylvie Chartier invite l'assemblée à s'exprimer relativement à cette demande.

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble situé au 6, chemin des Buis, portant le numéro de lot 1 820 560 a adressé une demande de dérogation 2016-20012;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et produit des recommandations au conseil;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la demande de dérogation mineure et des recommandations du comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par Madame Sylvie Chartier
APPUYÉ par Monsieur Even Mc Hugh
ET RÉSOLU :

De refuser la demande de dérogation mineure 2016-20012 qui aurait permis que le garage devienne attenant au bâtiment principal, avec une marge latérale de 2,8 mètres contrairement à 6,1 mètres requis, contrairement aux normes prévues au Règlement de zonage 09-207, le tout tel que démontré sur le certificat de localisation qui a été préparé par Carl Lejeune a.g, en date du 9 juin 2016, portant le numéro 523 de ses minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



8.5 Adoption - Demande de dérogation au RCI de la CMQ pour la construction d'une résidence au 393, chemin du Tour-du-Lac

POINT RETIRÉ DE L'ORDRE DU JOUR

286-2016

9.1 Autorisation de signature - Offre de collaboration (contrat de service) avec : Accès transports viables et Vivre en Ville, dans le cadre du programme À pied, à vélo, ville active

IL EST PROPOSÉ par : Monsieur Guy Gilbert
APPUYÉ par : Monsieur François-Bernard Saillant
ET RÉSOLU :

D'autoriser le directeur général à signer le document « Offre de collaboration (contrat de service) avec : Accès transports viables et Vivre en Ville, dans le cadre du programme À pied, à vélo, ville active » ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

Les sommes nécessaires devant être prises aux budgets d'opération des années courantes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Période de questions

À 19 h 53, la présidente du conseil répond aux questions de l'assemblée.

Les questions ont porté sur :

- 1- Mme Johanne Boilard demande que le citoyen du 6 chemin des Buis détruise le garage s'il l'a fait illégalement.
RP : Madame la mairesse donne la parole à la conseillère Sylvie Chartier qui mentionne que l'inspecteur a bien fait son travail et que le propriétaire a fait des modifications pour le rendre conforme.
- 2- M. Michel Beaulieu demande si les camions de pompier à remplacer seront remis en vente après l'acquisition des nouveaux.
RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Andy Groskaufmanis qui mentionne que oui.
- 3- M. Armand Leblond commente que la dérogation mineure du chemin des Ilots n'est pas conforme et mentionne qu'il faudrait un chemin piétonnier au bout du rond de virée.
RP : Madame la mairesse donne la parole à la conseillère Sylvie Chartier qui mentionne que ce n'est pas une rue, mais la vente d'un terrain résidentiel.
- 4- M. Olivier Bérard demande s'il est exact que les projets de règlement sur les Sentiers du Moulin prévoient des bâtiments à 5 mètres contrairement à 6 mètres tels que proposés en assemblée publique de consultation.
RP : Madame la mairesse donne la parole à la conseillère Sylvie Chartier qui mentionne que le conseil discutera de ces modifications au courant du mois de septembre 2016, car le conseil ne veut pas retarder l'adoption du projet de règlement actuel.
- 5- Mme Sylvie Lapierre demande concernant les dérogations mineures du chemin du Bord-de-l'Eau si elles ont été refusées parce que les terrains ont beaucoup plus que 900 mètres carrés à 30 % de pente et si une entrée commune serait une solution.
RP : Madame la mairesse donne la parole à la conseillère Sylvie Chartier qui mentionne que les aménagements proposés sont beaucoup trop dans une pente forte et qu'il s'agit d'une dérogation majeure et que pour l'entrée commune, il faudrait refaire une nouvelle demande.



6- M. Jérôme Thibodeau demande s'il y aura des études de circulation pour un plan de déplacement des enfants de l'école primaire vers le chemin des Épinettes.

RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Guy Gilbert qui mentionne que oui le mandat a été donné ce soir même.

7- Mme Johanne Boilard demande s'il y aura des soumissions publiques pour la vente des camions de pompier.

RP : Madame la mairesse donne la parole au conseiller Andy Groskaumanis qui mentionne que oui.

Fin de la période de questions à 20 h 10.

11. Levée de l'assemblée

La présidente lève l'assemblée à 20 h 11.

Louise Brunet, mairesse

Richard Labrecque, secrétaire-trésorier